

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 39 (1951)

Heft: 787

Artikel: Vaud : après la votation

Autor: S.B.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-267395>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VAUD

Après la votation

On sait maintenant ce qu'a coûté au comité d'action pour le suffrage féminin communal la campagne qui s'est terminée par le vote négatif des citoyens vaudois : les dépenses ont atteint fr. 16 400.— ; les recettes, cotisations, dons des membres, des amis, de commerçants, d'industriels, des banques, etc., fr. 14 750.—. Les conférences n'ont coûté que fr. 142.—, grâce au désintéressement des conférenciers et des conférencières, les affiches, fr. 4 580.—, la publicité, fr. 9 698.—, les frais divers (papier, affranchissement, téléphone, etc.), fr. 1 985.—. Bref, le déficit est de fr. 1 640.— environ, déficit que l'on espère bien combler rapidement par des dons tardifs, des subventions des sections vaudoises. Cet immense effort, ce grand travail, le dévouement de tant de collaborateurs n'a pas été vain, car une belle propagande a été faite, qui portera ses fruits, si on la poursuit, et l'intention de la section vaudoise est bien de la poursuivre.

Ces chiffres ont été donnés, le 13 avril, par Mme Zanchi, trésorière, à l'assemblée du Suffrage lausannois, tenue dans un nouveau local, à l'Institut italien de culture, en présence d'un très nombreux public. Mlle A. Quinche, présidente, a adressé les plus chaleureux remerciements à tous les artisans de cette campagne, aux hommes politiques qui nous ont aidés si largement ; elle a tiré quelques leçons de cette belle expérience, notamment la nécessité de posséder, dans tous les centres de quelque importance une association féminine, où se trouvent les bonnes volontés prêtes à s'employer.

Le travail continue, car nous allons au-devant d'une votation fédérale et Mlle A. Quinche a donné d'intéressants renseignements sur la motion de Roten et la motion Huber, déposées au Conseil national, dont la commission, après avoir reçu à Lugano une délégation de l'Association suisse pour le suffrage féminin, a décidé de demander au Conseil fédéral une révision de la Constitution fédérale. De l'avis du président de la Commission, M. Wick (Lucerne), c'est pour enterrer à tout jamais le suffrage féminin. M. Wick ne se doute donc pas que nous le demanderons toujours et sans nous lasser, jusqu'au moment où nous l'aurons, le travail doit-il durer encore cinquante ans et plus ? S. B.

Les abonnés au «Mouvement Féministe», reçoivent «Femmes Suisses» d'office, sans aucun versement supplémentaire.

GENÈVE

Protection de l'enfance (suite)

La collaboration féminine est indispensable

Aux Etats-Unis, la responsabilité de l'assistance publique fédérale dont les fonds à répartir entre les nombreux états sont votés par le Congrès, est confiée à une femme. Celle-ci, Miss Janet Hoey est venue à Genève comme déléguée suppléante de son pays au Comité social des Nations Unies, dont la session vient de se terminer. Il nous a été possible de lui demander, de vive voix, quels étaient les principes directeurs qui inspiraient, là-bas, la protection de l'enfance. « Comme ailleurs, me dit-elle, on s'efforce d'abord d'aider, d'aider les familles chancelantes, afin de laisser les enfants auprès de leurs parents tant que cela ne doit pas compromettre leur développement physique, mental ou moral. Quant aux orphelins, quant à ceux qui ont des pères et mères indignes, on les place, après un examen individuel rigoureux, soit dans un établissement collectif, si ce genre d'éducation semble devoir convenir le mieux, soit dans des homes restreints du système «petite famille», soit dans de vraies familles dont on s'assure qu'elles remplissent les conditions requises et dont on contrôle l'attitude à l'égard des pupilles qui leur sont confiées ».

Nous lui avons demandé qui prenait la décision de retirer la garde des enfants à un père, à une mère indignes — La décision est prise par un juge — Les parents sont-ils représentés, comme à Genève, par un avocat, qui fait que c'est une sorte de procès qui règle le sort d'un enfant ? — Nullement. Le juge prend la décision seul, au vu du rapport d'une enquête. Si l'enquête ne lui paraît pas suffisamment convaincante, il en demande une ou plusieurs. Il s'entoure de tous les éléments d'appréciation possibles.

* * *

Les rapides incursions que nous avons faites, au cours de cet article et des précédents, dans différents pays pour nous infor-

Nos suffragistes à l'œuvre

La délégation suffragiste suisse à Lugano

Dans une missive adressée aux lectrices de la Staatsbürgerin, bulletin des suffragistes zurichoises, Mme Gonzenbach-Schümperli raconte l'accueil fait à la délégation de l'Association pour le suffrage féminin, à Lugano, par la commission fédérale chargée d'étudier une éventuelle modification de la constitution afin de donner les droits politiques aux femmes dans la Confédération suisse. La délégation était composée de Mme Gonzenbach remplaçant Mme Vischer-Alioth, malade, de Mlle Quinche, avocate, vice-présidente, de Mme Paravicini, secrétaire, et de Mme Rovelli de Chiasso.

Cette délégation de suffragistes, qui n'avait nullement été convoquée par les autorités partis pour Lugano en même temps que le Président de la Confédération, M. de Steiger. Celui-ci siégeait avec ses collègues à l'Hôtel de la Croix-Blanche où nos déléguées se rendirent à leur tour. Elles avertirent le président de la commission de leur présence, celui-ci leur fit répondre qu'on leur ferait savoir si on pourrait les recevoir et quand.

Pendant le repas du soir à l'hôtel, le président, le Dr Wick les prévint que la commission les recevrait le lendemain à huit heures du matin. Elles s'empressèrent de distribuer aux membres qui se trouvaient là, des numéros de la Nouvelle Gazette de Zurich où le Prof. Max Huber avait publié un article sur la question des

droits politiques féminins dans les votations fédérales. (N. Z. Z., 14, 3, 51.)

Le lendemain, à huit heures, les déléguées du suffrage se trouvaient à la table de la conférence. Mlle Quinche d'abord, eut la parole, elle fit l'historique des motions, postulats et pétitions qui ont été adressées jusqu'à présent aux autorités, sans aucun résultat. Elle montra le bien-fondé juridique de cette dernière pétition. Mme Paravicini qui parlait ensuite se plaça au point de vue de l'humanité et de la justice. Puis Mme Gonzenbach montra que la question du suffrage féminin doit être tranchée par le législateur fédéral, lorsqu'il aura donné le bon exemple de la justice, l'électeur cantonal et communal suivra. Enfin Mme Rovelli salua au nom des Tessinoises la présence de la commission fédérale sur le sol de son canton et elle parla de ce que pourrait être la collaboration pratique de la femme sur le plan politique.

On avait accordé aux oratrices une audience d'une heure, en 45 minutes, elles avaient terminé, ce qui fut fort apprécié de leurs auditeurs.

La commission fédérale a invité, par une motion, le Conseil fédéral à présenter aux Chambres un rapport et un projet pour une révision partielle de la constitution concernant les droits politiques féminins.

Dernière séance du Comité d'action

Le comité d'action pour la votation du 25 février sur le suffrage communal facultatif a tenu sa dernière séance, le 24 avril, à Lausanne, sous la présidence de M. J. Peitrequin d'abord, puis de Mlle A. Quinche, qui a remercié chaleureusement tous ses collaborateurs, loué les multiples appuis rencontrés dans les partis politiques, chez les magistrats, les hommes d'affaires, etc. Les nombreux dévouements, le désintéressement des conférenciers et des conférencières (130 conférences ont été données, et elles n'ont coûté que 142 fr.), permettent de boucler les comptes à mille francs près. Evidemment, les caisses sont vides, le Suffrage lausannois, le Suffrage vaudois n'ont plus un sou et une petite dette. Mais des dons arrivent encore.

Une mention spéciale doit être faite à la commission des finances, M. Randin, prési-

dent, Mme Zanchi, secrétaire, qui ont fait un travail considérable et peu agréable en « tapant » banques, entreprises diverses, commerces, sociétés d'assurances, etc. *Grosso modo*, on peut dire que les commerçants, lausannois surtout, ont donné 5230 fr., la section de Lausanne du Suffrage féminin, 4220 fr., les associations féminines suisses, vaudoises, lausannoises 3790 fr., les banques, 1500 fr., les partis et les syndicats, 170 fr., les hôtels, 40 fr.

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *

* * *</